

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2009

DÉLIBÉRATION n°2009-123

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation :	
1 décembre 2009	

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : EDUCATION - Dispositif de Réussite Educative - Convention de Coordination de l'équipe pluridisciplinaire de soutien avec l'APASE

Mireille PERINEL rappelle que la coordination de l'équipe pluridisciplinaire de soutien du Dispositif de Réussite Educative est reconduite pour l'année scolaire 2009/2010.

Le dispositif de réussite éducative défini par la loi du 18 janvier 2005 et des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale et la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 prévoit l'accompagnement des familles et des enfants en fragilité. Une équipe de professionnels du domaine de l'éducation au sens large doit traiter ces situations et mettre en place des solutions adaptées à chaque situation. Cet accompagnement est complémentaire à l'ensemble des actions municipales définies dans le Dispositif de Réussite Educative.

Cette démarche est intercommunale et a pour thématiques :

- La prévention du « non accrochage scolaire » ou du « décrochage scolaire »,
- L'épanouissement de l'enfant sur les différents temps de la journée, scolaire, périscolaire, extrascolaire et en famille,
- Le soutien à la fonction parentale.

Aussi, en tant que partenaires du Contrat de Ville de l'agglomération grenobloise, les communes de Saint-Martin-le-Vinoux et de Saint-Egrève étaient investies, depuis 2004, dans la mise en œuvre de cette démarche sur leur territoire. Saint Egrève a décidé de se retirer de cette démarche

La coordination, effectuée par l'APASE, s'effectue donc uniquement sur le territoire communal de Saint Martin le Vinoux qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Les subventions de l'Etat versées au titre du Dispositif de Réussite Educative seront destinées à assurer l'animation des cellules locales, les actions de prévention et leur évaluation.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de Coordination de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER